



La culture, le cœur du Québec : une coalition et un plan d'action en faveur des ressources humaines des arts et de la culture.

LA COALITION

La Coalition La culture, le cœur du Québec a pour but de faire reconnaître et de promouvoir le secteur artistique et culturel. Elle revendique, pour contribuer à réaliser la Politique culturelle du Québec, la mise en place d'actions concertées dans le cadre des politiques gouvernementales des instances de la culture, de l'emploi et de l'éducation afin de soutenir les ressources humaines des arts et de la culture.

La Coalition souhaite que le rôle des arts et de la culture soit pleinement reconnu et que ceux-ci soient soutenus à la mesure de leur importance sociale, identitaire et économique.

Près de cinquante organismes, représentant 150 000 artistes, artisans et travailleurs culturels de tous les secteurs des arts et de la culture du Québec, soutiennent l'action de cette Coalition, initiée en février 2017 *Pour des carrières durables en culture*.

NOS AMBITIONS

Que le secteur des arts et de la culture :

- Soit reconnu dans tout le Québec comme un secteur créatif, innovant et stratégique.
- Dispose des ressources essentielles au maintien de sa compétitivité sur les marchés locaux, nationaux et internationaux.
- Obtienne le soutien nécessaire au développement professionnel des artistes, des artisans et des travailleurs culturels dans l'ensemble des régions du Québec.
- Soit en mesure d'offrir des conditions de rémunération concurrentielles pour faire face à la pénurie anticipée de ressources humaines, aux transformations des pratiques et de l'emploi, à la forte concurrence mondiale et aux défis du numérique.

VERS UN PLAN D'ACTION GOUVERNEMENTAL POUR LES RESSOURCES HUMAINES EN CULTURE

La première action de la Coalition concerne les enjeux et besoins des ressources humaines en arts et en culture. Elle veut contribuer à ce que les particularités de ces ressources soient prises en compte dans la conception des mesures de soutien et dans l'attribution des aides gouvernementales pour assurer leur plein développement et l'accomplissement optimal de leur rôle social, identitaire et économique.

Dans le contexte du renouvellement de la Politique culturelle, la Coalition vise à obtenir un plan d'action gouvernemental pour les ressources humaines en culture. Ce plan devra comprendre un ensemble de stratégies, d'actions et d'investissements afin que les arts et la culture demeurent un secteur stratégique et performant dans un environnement professionnel qui connaît des transformations majeures.

CE QUE SONT LES RESSOURCES HUMAINES EN CULTURE

Le profil d'emploi atypique des artistes est caractérisé par une très forte proportion de travailleurs autonomes, un besoin constant de formation, des horaires et des lieux de travail atypiques. Malgré une scolarisation élevée, peu de filets sociaux existent¹.

Les ressources humaines en arts et en culture comprennent des artistes reconnus par les lois sur le Statut de l'artiste² et des travailleurs culturels assurant les diverses fonctions qui soutiennent les arts et la culture.

Tant les artistes et les artisans que les travailleurs culturels peuvent cumuler des statuts d'emploi divers. Les travailleurs autonomes tirent leurs revenus de la vente d'œuvres, de spectacles ou de services. Les salariés occupent des emplois permanents ou des emplois temporaires, à temps plein ou à temps partiel. Tous peuvent travailler à contrat ou sur commande.

Tous ces statuts d'emplois peuvent être précaires, c'est-à-dire comporter des risques liés aux conditions de pratique ou d'emploi, et des lacunes en termes de protection sociale. La majorité des emplois en culture sont atypiques, se distinguant ainsi fortement de l'emploi salarié régulier à temps plein comportant l'ensemble des protections sociales en usage au Québec et au Canada.

¹ *Portrait du soutien financier gouvernemental aux organismes en arts et lettres au Québec*, étude réalisée par Art Expert pour le ministère de la Culture et des Communications, 2016, page 8 et 9.

² Loi sur le Statut professionnel et les conditions d'engagement des artistes de la scène, du disque et du cinéma (S-32.1) et Loi sur le Statut professionnel des artistes des arts visuels, des métiers d'art et de la littérature et sur leurs contrats avec les diffuseurs (Loi S-32.01)

ENJEU 1

Le rôle stratégique des arts et de la culture et l'importance de leurs ressources humaines.

L'économie des arts repose sur une structure résiliente de sa main-d'œuvre, sur un partage de ressources et sur le soutien des associations disciplinaires... Une main-d'œuvre hautement scolarisée et une chaîne d'emploi atypique trouvent leur application dans l'artiste qui crée, le producteur ou la compagnie de production qui prend en charge les projets de l'artiste, puis le diffuseur qui les diffuse. Autour de cette triade gravite une pléiade de travailleurs culturels qui agissent comme gestionnaires, soutiens logistiques, soutiens techniques, références pour un secteur, formateurs, etc. Et, fait important, tous sont interdépendants. Lorsqu'un maillon est modifié, les autres en ressentent nécessairement les effets. Cette main-d'œuvre se divise en deux groupes : les artistes et les travailleurs culturels³.

PISTES D'INTERVENTION

1.1 LA RECONNAISSANCE DES MÉTIERS, DES PROFESSIONS, DES STATUTS D'EMPLOI ET DE LEUR CONTRIBUTION À LA SOCIÉTÉ

Valorisation effective des ressources humaines en culture

- Reconnaître pleinement le statut de l'artiste et en améliorer l'encadrement législatif notamment ceux de domaines, pratiques et statuts qui ne bénéficient pas de l'action des syndicats.
- Rendre accessibles les mesures de soutien gouvernemental à l'ensemble des statuts d'emploi.
- Obtenir du gouvernement une campagne promotionnelle pour valoriser la diversité des métiers et des professions en arts et en culture ainsi que leur contribution socioéconomique.
- Augmenter le soutien au rayonnement international des artistes et des organismes culturels.
- Créer un bureau consacré au secteur des arts et de la culture pour traiter le dénombrement des travailleurs et les besoins d'études sur les emplois atypiques dans le marché du travail (IMT).

³ *Portrait du soutien financier gouvernemental aux organismes en arts et lettres au Québec*, étude réalisée, par Art Expert pour le ministère de la Culture et des Communications, 2016, page 8.

ENJEU 2

Des emplois de qualité durables

Les emplois sont le maillon le plus fragile du modèle d'affaires des organismes à l'étude. Cette ressource, essentielle à la consolidation des secteurs, est rarement permanente (9 emplois sur 10 sont temporaires) et peu de moyens financiers lui sont consacrés⁴.

L'instabilité dans l'emploi, notamment dans les nombreux emplois saisonniers, façonne également l'image du secteur. Ils sont aussi caractérisés par une définition de tâches qui couvre souvent plusieurs types de compétences⁵.

PISTES D'INTERVENTION

2.1 DES MESURES D'ACCOMPAGNEMENT ET DE SOUTIEN POUR LES ARTISTES ET LES TRAVAILLEURS AUTONOMES

Filet social, assurances, mesures fiscales et rémunération

- Mettre en place des mesures de soutien ou un filet de sécurité sociale pour les artistes et pour les travailleurs culturels entre deux contrats, ainsi que pour soutenir le maintien en activité ou en emploi.
- Mettre en place un programme d'assurances collectives et un fonds de retraite pour les artistes et les travailleurs culturels et en faciliter l'accès à ceux qui n'en bénéficient pas.
- Établir des normes du travail adaptées à la situation des travailleurs autonomes.
- Assurer l'accès à des mesures fiscales avantageuses pour tous les statuts d'emploi.

Soutien aux carrières : intégration, développement et création, promotion

- Concevoir un programme de stages rémunérés afin de mieux intégrer la relève aux milieux professionnels.
- Favoriser le développement de carrières et la création d'emplois en culture par des investissements dans des créneaux prometteurs ou émergents.
- Créer un outil de promotion des carrières visant à soutenir le développement professionnel des artistes et des travailleurs autonomes.

⁴ Idem, sommaire exécutif, pages ii.

⁵ Idem, page 9.

2.2 DES MESURES ASSURANT LA SANTÉ ET LA SÉCURITÉ DE LA MAIN-D'OEUVRE

- Inclure dans la Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles tous les contextes de pratique des différentes professions (auditions, entraînements, répétitions, montages d'exposition, etc.).
- Créer un programme d'investissement spécifique pour la mise à niveau sécuritaire des infrastructures et des équipements.

2.3 DES MESURES D'ACCOMPAGNEMENT ET DE SOUTIEN À L'EMPLOYABILITÉ

Soutien aux emplois

- Établir des mesures d'indexation annuelle du financement des organismes.
- Améliorer les programmes de subventions salariales.
- Considérer la mise en place de mesures pour assurer l'équité salariale dans les très petites entreprises.
- Simplifier les mécanismes gouvernementaux qui régissent l'embauche d'artistes et d'experts étrangers temporaires.
- Stimuler l'embauche des personnes issues de la diversité et des Premières Nations par des mesures spécifiques d'intégration à l'emploi.
- Assurer des crédits aux organismes gouvernementaux soutenant la culture pour qu'ils puissent soutenir les organismes durant les périodes de succession à la direction générale ou à des postes névralgiques pour lesquels la perte de compétences constituerait un enjeu important.

ENJEU 3

La formation et le développement des compétences professionnelles

L'artiste doit voir lui-même à sa formation continue...⁶.

Les travailleurs culturels comptent parmi eux une diversité notable de corps de métiers et de spécialisations⁷.

PISTES D'INTERVENTION

3.1 DÉVELOPPEMENT CONTINU DES COMPÉTENCES DES RESSOURCES HUMAINES

Formation continue et développement professionnel

- Augmenter les crédits du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale attribués à la formation continue dans les différentes régions du Québec.
- Adapter et rendre accessibles partout sur le territoire l'ensemble des programmes de formation continue en culture.

Filières de formation

- Développer des filières de formation cohérentes pour les carrières artistiques, incluant des niveaux préparatoires et de la formation supérieure afin d'assurer une adéquation entre formation, compétences et emploi.

CONCLUSION

Au nom des quelques 150 000 artistes, artisans et travailleurs culturels du Québec, la Coalition La culture, le coeur du Québec revendique la mise en place d'actions concertées dans le cadre des politiques gouvernementales des instances de la culture, de l'emploi et de l'éducation afin de soutenir les ressources humaines des arts et de la culture. Rappelons que les artistes, les artisans et les travailleurs culturels contribuent de façon importante à la renommée de créativité et d'excellence du Québec.

⁶ Idem, pages 8 et 9.

⁷ Idem, page 9.

Membres du comité directeur de la coalition

Gilles Charland



Louise Chapados



Dominic Trudel



Franck Michel



Christine Bouchard



Bernard Guérin



Sonia Pelletier



Bastien Gilbert



Fabienne Cabado



Stéphane Chagnon



Pierre Blanchet



Membres de la Coalition

Alliance québécoise des techniciens de l'image et du son
Association des galeries d'art contemporain
Association des libraires du Québec
Association des professionnels de l'édition musicale
Association des professionnels de l'industrie de l'humour
Association des professionnels des arts de la scène du Québec
Association des réalisateurs et réalisatrices du Québec
Association québécoise des marionnettistes
Conseil de la culture de l'Abitibi-Témiscamingue
Conseil de la culture de l'Estrie
Conseil de la culture de la Gaspésie
Conseil de la culture du Bas-St-Laurent
Conseil des métiers d'art du Québec
Conseil québécois de la musique
Conseil québécois des arts médiatiques
Conseil québécois du patrimoine vivant
Conseil québécois du théâtre
Conseil régional de la culture de Laval
Conseil régional de la culture et des communications de la Côte-Nord
Corporation culturelle des Îles-de-la-Madeleine, Arrimage
Culture Centre-du-Québec
Culture Lanaudière
Culture Laurentides
Culture Mauricie
Culture Montérégie
Culture Outaouais
Culture Saguenay-Lac-Saint-Jean
En piste - regroupement national des arts du cirque
Guilde canadienne des réalisateurs – conseil du Québec
Illustration Québec
Institut canadien des technologies scénographiques
La danse sur les routes
Regroupement des artistes en arts visuels du Québec
Regroupement des arts interdisciplinaires du Québec
Regroupement des centres d'artistes autogérés du Québec
Regroupement du conte du Québec
Regroupement québécois de la danse
Réseau d'enseignement de la danse
Réseau indépendant des diffuseurs d'événements artistiques unis
Société de développement des périodiques culturels du Québec
Société des auteurs de radio, télévision et cinéma
Société des musées du Québec
Société professionnelle des auteurs et des compositeurs du Québec
Théâtres Unis Enfance Jeunesse
Union des artistes
Union des écrivaines et des écrivains québécois